Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 15 (1907)
Heft: 2

Artikel: La Savoie, Genève et le Pays de Vaud après la mort de Henri IV
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-15297

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

15me année. N° 2. Février 1907.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LA SAVOIE, GENÈVE ET LE PAYS DE VAUD

APRÈS LA MORT DE HENRI IV

Les jugements de l'histoire sont sévères — et avec raison — pour le duc de Savoie Charles-Emmanuel dont le long règne — 1580-1630 — fut consacré trop souvent à des intrigues et même à des complots destinés à ramener sous sa domination Genève et le Pays de Vaud. Il est curieux de suivre avec quelques détails la suite de cette politique tortueuse et d'assister à ses insuccès parfois retentissants.

On peut le faire maintenant en compagnie du guide le plus sûr, le mieux documenté, le mieux renseigné. Les Archives fédérales viennent, en effet, de publier le troisième volume du grand ouvrage que M. Edouard Rott consacre à l'*Histoire de la Représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs Confédérés*. Il est relatif à la période de 1610 à 1626, pendant laquelle la France et l'Espagne furent aux prises presque continuellement dans la région de la Valteline. Chemin faisant, M. Ed. Rott nous initie aux agissements du duc Charles-Emmanuel, à ses intrigues en Italie et sur les bords du Léman et à la conduite de la France et des cantons suisses au milieu de ces circonstances difficiles.

Comme le remarque M. Rott, chaque tentative du duc marque une étape de son affaiblissement et de la défiance

croissante que l'on avait à son égard. On connaît sa grande tentative de 1588 pour rentrer en possession du Pays de Vaud par le moyen de la conspiration dont le bourgmestre de Lausanne, Isbrand Daux, était le chef principal. Il semble que l'échec de cette entreprise eût dû enseigner au duc la prudence, mais l'Escalade de Genève, en 1602, vint détromper les plus confiants. Le retentissement européen de la défaite humiliante de Charles-Emmanuel allait enfin, sans doute, ramener le malheureux prince à une conception plus juste des possibilités politiques. Il n'en fut rien cette fois encore.

Charles-Emmanuel resta tranquille évidemment pendant les dernières années du règne d'Henri IV, dont il connaissait les sentiments, mais aussitôt que « le plus Français des rois de France » eut été frappé par Ravaillac, en 1610, le « Portier des Alpes » crut pouvoir profiter des circonstances nouvelles plus favorables et reprendre le cours interrompu de ses projets et de ses intrigues.

Avec des précédents tels que les siens, dit M. Rott, les entreprises les plus inattendues étaient à redouter de la part de Charles-Emmanuel, toujours en quête d'agrandissements territoriaux, ce qui faisait dire à ses contemporains que « ses mains estoient à surveiller plus que ses paroles ».

A vrai dire, le duc de Savoie hésitait à attaquer Gênes, cliente de l'Espagne, ou Genève qu'un traité de 1579 plaçait sous la protection éventuelle de la France. Dès l'automne de l'année 1610, son parti fut pris et ses troupes s'acheminèrent du côté du Faucigny.

« En sacrifiant à ses ambitions la cause des *Stati liberi*, Charles-Emmanuel demeurait fidèle, en somme, à la politique néfaste qu'il n'avait cessé de pratiquer depuis son avènement. Il ne s'agissait point, ainsi que l'affirme un de ses plus récents historiens, de « velléités puériles et odieuses », mais « passagères », et sur lesquelles, dès lors, il semblerait

inutile d'insister. Bien au contraire, tous les témoignages contemporains s'accordent pour représenter le duc comme « si aheurté de la conqueste de Genève qu'il la préféreroit à » celle d'un royaume ». Toutefois, ce plan n'était guère réalisable, à moins qu'il n'eût l'agrément de l'une des deux grandes monarchies rivales, sinon de toutes deux. Aussi, à défaut du concours de la France, dont il espérait cependant acheter la neutralité, Charles-Emmanuel s'attachait-il à s'assurer la complicité de l'Espagne.

» Il convient de rendre aux Genevois cette justice que les préparatifs belliqueux de Charles-Emmanuel ne les prirent point au dépourvu. Dès le lendemain du décès du Béarnais, le Petit Conseil, pressentant le péril auquel était exposée la ville du côté de la Savoie, avait dépêché l'un des siens, Ami de Châteauneuf, vers Lesdiguières [1], en Dauphiné, et à Lyon auprès du gouverneur, marquis d'Alincourt, afin de se recommander, lui et ses administrés, à la sollicitude de ces deux personnages. De retour à Genève, Châteauneuf ne tarda pas à se mettre en chemin pour Berne, Zurich et Soleure, avec la mission de réclamer de ces Etats l'intégrale exécution du traité de 1579. Puis il gagna Aarau où les députés des quatre cantons évangéliques se réunissaient en Diète particulière (20 août). Au même temps, enfin, d'autres députés genevois s'apprêtaient à passer en Allemagne tandis que les autorités de la ville imploraient le secours des protestants de France, des Pays-Bas et d'Angleterre. »

Le roi d'Espagne Philippe III et son gouvernement ne donnèrent guère à Charles-Emmanuel que des promesses peu précises et en se ménageant même une ligne de retraite diplomatique. Ce prince mit cependant aussitôt en mouvement une force armée considérable puisqu'elle se composait

[1] On sait que Lesdignière (1543-1626) fut le chef du parti calviniste dans le Dauphiné. Il combattit avec succès contre le duc de Savoie, devint maréchal en 1608, duc et pair en 1611 et connétable après son abjuration en 1622.

de plus de 20,000 hommes venus des divers pays de l'Europe centrale et occidentale.

Le Pays de Vaud bernois n'était pas moins exposé que Genève aux coups de Charles-Emmanuel. LL. EE. ne se décidèrent cependant qu'assez tard et sur des conseils venus de divers côtés, à faire des préparatifs de défense. Ceux-ci furent alors d'autant plus rapides et importants.

« Unis à leurs confédérés de Zurich, ils se firent un point d'honneur d'assurer la protection de Genève, tout en mettant leur pays romand en état de résister aux entreprises hispano-savoyardes. Coup sur coup, de fortes garnisons bernoises vinrent se loger dans la ville menacée et ses environs immédiats où affluaient d'autre part les secours en hommes et en numéraire fournis par les Eglises de France et les chefs du parti huguenot, lesquels attachaient un intérêt capital à la conservation de la vieille cité, berceau de leurs croyances. »

Le duc ne trouva pas les cantons catholiques aussi empressés à le soutenir qu'il avait cru pouvoir l'espérer. L'Espagne était déjà trop puissante sur les frontières de la Suisse par ses possessions du Milanais et de la Franche-Comté, et le Savoyard s'attaquait à de petits Etats libres. Fribourg, Lucerne même, furent plus ou moins entraînés dans le mouvement général. Les cantons évangéliques reçurent aussi de précieux encouragements au dehors et, en vertu des traités, réclamèrent le secours de la France. L'ambassadeur de la reine-régente, Marie de Médicis, ne put sans doute donner que des promesses vagues, mais LL. EE. de Berne envoyèrent aussitôt à Paris en mission extraordinaire un de leurs vassaux du Pays de Vaud que les contemporains ne désignent guère que sous le nom de seigneur de Denens. C'était Noé de Loys, qui avait été gentilhomme servant à la cour d'Henri IV et enseigne des Cent-Suisses. Sa mission fut accomplie avec un succès complet.

La reine-régente ne tarda pas à agir avec activité, cherchant tout d'abord à épuiser auprès du duc les moyens de la conciliation et donnant bientôt après des ordres militaires formels pour la protection du pays romand ; un nombre considérable de gentilshommes offrirent de « venir à la rescousse », des troupes furent mises en mouvement et Marie de Médicis envoya à Genève le célèbre huguenot Odet de La Noue avec une importante escorte et des sommes suffisantes pour satisfaire aux premiers besoins. Au bout de quelques semaines déjà, la « Rome protestante » était complètement à l'abri d'un coup de main.

Il paraissait maintenant certain que Charles-Emmanuel devrait reculer ; le gouvernement espagnol s'empressa en conséquence de déclarer qu'il n'avait eu aucune part à l'entreprise organisée contre Genève et le Pays de Vaud ; il offrit même à la France de s'unir à elle pour châtier le Savoyard. Ce dernier fut plus courageux et surtout plus obstiné. Bien qu'il eût déjà été abandonné par une grande partie de ses forces, il persista dans ses espérances. Il envoya de toutes parts, et surtout auprès des cantons catholiques, des agents habiles et insinuants. Il parvint à ramener à lui quelques sympathies et osa émettre ouvertement ses prétentions.

« Le 6 mars 1611, devant la Diète réunie à Bade, l'ambassadeur de Savoie, encouragé par l'attitude significative de la majorité des députés catholiques, prononça un véritable réquisitoire contre les autorités bernoises, auxquelles il reprocha de se maintenir, au mépris de toute justice, dans la possession de terres appartenant à la maison de Savoie. Or, à considérer les choses de près, il paraissait bien évident que les prétentions du duc ne reposaient sur aucun fondement sérieux. Par le traité de Lausanne du 30 octobre 1564, traité conclu sous la médiation du Corps helvétique, approuvé et ratifié par les gouvernements de Paris et de

Madrid, Emmanuel-Philibert avait, en effet, formellement renoncé, pour lui et ses descendants, à exercer désormais des revendications sur le Pays de Vaud. En échange de ce désistement, Berne lui avait restitué les trois bailliages de Gex, Thonon et Ternier, En outre, ce canton s'était chargé de la dette afférente aux portions de territoire qui lui étaient concédées à titre définitif. La lecture faite aux députés de la Diète, par l'un des représentants bernois, du texte authentique de ce traité, produisit assurément quelque impression sur l'esprit de ceux que n'aveuglaient pas leurs préventions confessionnelles. Mais le parti des catholiques était pris et les sentiments hostiles qu'ils nourrissaient contre leurs confédérés de la ville de l'Aar ne pouvaient manquer de s'affirmer en cette circonstance. Convient-il de s'étonner, dès lors, qu'ils se sentissent disposés à ajouter foi aux étranges arguments imaginés en désespoir de cause par Charles-Emmanuel : à celui-ci, par exemple, que le traité de 1564 était caduc parce qu'il ne portait point la ratification des Etats du duché, ou à cet autre, plus spécieux encore, que les Bernois étaient mal venus à invoquer une convention qu'ils avaient eux-mêmes déchirée en 1589, en entrant à main armée dans le Chablais, comme si cette invasion n'avait pas été la juste représaille de la surprise tentée sur Lausanne par les Savoyards quelque temps auparavant. »

La Diète de Baden ne fut, en somme, pas si défavorable aux Bernois qu'on aurait pu s'y attendre. Elle se décida même à dépêcher auprès du duc une ambassade pour protester contre toute entreprise qui aurait pour but de remettre en question l'état de choses résultant des traités de Lausanne (1564) et de St-Julien (1603). Charles-Emmanuel donna, dit de La Noue, une réponse « gaillarde et claire », affirmant que son attitude était la conséquence de celle des Bernois et des Genevois, offrant d'ailleurs de désarmer si on lui en montrait l'exemple et si on lui accordait un

passage permanent sur le Rhône. L'échec de la mission helvétique était ainsi complet et le Pays de Vaud bernois se voyait menacé gravement. Le gouvernement de Paris comprit la gravité de la situation et envoya aussitôt à Turin le seigneur de La Varenne qui parvint à signer le 9 mai 1611 un traité qui porte son nom et par lequel Charles-Emmanuel promettait de renoncer à ses projets.

Dès ce moment, on commença à désarmer des deux côtés. Le duc ne se considérait cependant pas encore pour battu. Il était parvenu, en effet, à faire insérer dans le traité de La Varenne un article aux termes duquel le roi de France s'engageait à appuyer ses prétentions territoriales à l'égard de MM. de Berne. Cela lui permit de maintenir la question ouverte devant la Diète helvétique et dans les chancelleries.

« Devant les Diètes de Lucerne et de Baden des 6 et 26 juin (1611), les agents savoyards avaient renouvelé leurs attaques contre les adversaires suisses de la cour de Turin et remis sur le tapis un projet déjà ancien, lequel consistait à attribuer à leur maître les bailliages vaudois de la rive orientale du Léman et à abandonner à Berne Yverdon, Orbe et Aubonne, de manière à maintenir une communication permanente entre la France et les Ligues. Séduits par cette perspective d'un amoindrissement de la puissance bernoise, les cantons catholiques abondèrent dans le sens des propositions piémontaises et songèrent à invoquer la médiation du roi Très-Chrétien. Mais Berne se sentant appuyée par ses coreligionnaires, refusa d'entrer en aucune négociation et, à plus forte raison, de laisser remettre en discussion le traité de 1564. Cette attitude, si ferme et si politique à la fois, devait, par la force des choses, déconcerter à la longue ses ennemis. Sans doute, ceux-ci esquissèrent bien encore quelques retours offensifs. Mais la cause était entendue et, dès la fin de l'année 1611, les prétentions savoyardes sur le

Pays de Vaud étaient jugées insoutenables par ceux-là même qui les avaient défendues jusqu'alors. »

*
* *

On pense que Charles-Emmanuel laissa dès lors MM. de Berne et de Genève tranquilles. Il n'en fut rien.

« L'alerte de 1611 était à peine calmée que de nouveaux sujets d'inquiétude travaillaient déjà les gouvernements de la Suisse occidentale. Appartenant à cette catégorie d'ambitieux qui ne se laissent rebuter par aucun revers et que l'on retrouve, au lendemain d'une défaite, plus bouillants et plus entreprenants que jamais, Charles-Emmanuel avait cependant, en moins d'une année, subi de la part de ses puissants voisins, d'incessantes mortifications. Mais son orgeuil seul avait souffert. Son énergie, sa confiance subsistaient dans son étoile. »

De toutes parts, on annonçait des mouvements de troupes et les avis les plus alarmants arrivaient de nouveau à Genève dès la fin de l'été 1612. Les ambassadeurs de Charles-Emmanuel recommençaient de leur côté auprès des Diètes suisses leur campagne précédente contre MM. de Berne qui gardèrent le plus complet silence, « tant il leur » répugnait de laisser remettre en question un accord inter- » national conclu et ratifié depuis près d'un demi-siècle ».

Quand enfin LL. EE. furent lasses de ces attaques continuelles, elles résolurent de rentrer en scène avec des arguments diplomatiques irréfutables.

« Ce fut à la « journée » ouverte de Baden, le 21 octobre. Les ambassadeurs savoyards venaient de renouveler contre Berne leurs coutumières accusations. Les députés de ce canton produisirent, à l'improviste, l'original du traité de Lausanne de 1564, dont les représentants de Charles-Emmanuel n'avaient exhibé jusqu'alors que des extraits incomplets. L'effet de cette opportune « révélation » fut

immédiat. Contraints malgré eux de reconnaître l'inanité des prétentions de la cour de Turin, les Suisses catholiques n'hésitèrent pas à engager le duc à se désister de sa poursuite. Ils firent plus, ils assurèrent les Bernois qu'ils les soutiendraient au cas où leur adversaire songerait à passer des paroles aux actes. La campagne diplomatique menée aux Ligues avec tant de vigueur depuis six mois par les agents savoyards aboutissait, en somme, à un échec retentissant. »

LL. EE. se décidèrent même, pour fortifier encore leur situation politique, à divulguer la lettre adressée à elles par le roi de France Henri IV le 19 octobre 1602, qui s'obligeait très nettement à prendre sous sa protection les terres que la Savoie leur avait cédées par le traité de Lausanne. La partie adverse rappela aussitôt, de son côté, l'article du traité de La Varenne dont il a été question plus haut et parvint ainsi à maintenir, malgré tout, ses prétentions et ses espérances.

La menace d'un coup de main sur Lausanne ou Morges s'accrut encore. Des troupes bernoises furent aussitôt dirigées dans cette direction, les milices furent mises sur pied, l'aide des alliés fut demandé. Le margrave de Baden annonça 1500 chevaux ; le gouverneur de la Bourgogne se tint prêt à accourir ; les encouragements affluèrent à Berne d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie. Charles-Emmanuel qui se trouvait dans ce dernier pays en face de difficultés très graves, s'empressa de reculer encore une fois, d'autant plus que l'Espagne lui ordonnait de ne rien entreprendre sans son assentiment.

« Au total... Berne échappait à un très réel et pressant danger dont ses alliés ne se dissimulaient pas la gravité. En butte à la jalousie de ses confédérés catholiques qui lui auraient, sans doute, marchandé leur appui ; destituée de chefs de guerre dignes de ce nom ; très éprouvée par la

peste qui venait de sévir assez longuement sur son territoire ; ayant en outre à compter avec les dispositions pacifiques des paysans du « Mittelland », lesquels plutôt que de se résigner à prendre les armes, eussent préféré que l'on restituât à la maison de Savoie les conquêtes de l'année 1536, la cité des Zæhringen, livrée à ses seules ressources, eût été contrainte, selon toutes probabilités, de renoncer à son pays romand, pour peu que Charles-Emmanuel se fût, d'entrée de jeu, saisi de Lausanne ou de quelque autre « bonne place » de la région lémanique ».

* * *

Instruits par les événements, MM. de Berne restèrent fermement attachés à la politique qui avait fait la grandeur et la puissance de leur ville ; forts de leurs alliances, ils regardèrent de haut les agents du duc de Savoie. Ce dernier se fit alors aimable, insinuant, et même conciliant. Son représentant à Genève et aux Ligues fit des avances intéressées. LL. EE. ne s'y laissèrent pas prendre, et, conviées à la table du diplomate, elles répondirent par un refus sec et catégorique dans le temps même où elles acceptaient d'assister à un repas que leur offrait l'ambassadeur de France.

Différentes circonstances vinrent, du reste, détourner l'attention et changer même dans une grande mesure les préoccupations des diplomates.

Entraîné encore une fois du côté de l'Italie, le duc Charles-Emmanuel laissa les cantons dans une tranquillité relative pendant une année. Les différends entre confédérés de religion opposée se manifestaient aussi de nouveau dans la partie occidentale du pays où un conflit d'une certaine importance faillit éclater entre Berne et Fribourg au sujet de la question toujours épineuse de l'administration commune ou du partage des domaines communs de Morat, Grandson, Orbe, Echallens et Schwarzenbourg.

Parfois cependant, le danger savoyard semble réapparaître tout à coup et des préparatifs militaires se font rapidement de tous côtés. C'est pendant une de ces époques de surexcitation, en 1614, que des personnes notables du Valais se rendirent à Berne pour y proposer l'ouverture de négociations entre les deux adversaires sous la médiation des dixains. Ces ouvertures furent reçues favorablement des deux côtés, et, après quelques mois d'hésitations et de défiances réciproques, des négociations s'ouvrirent à St-Maurice le 14 février 1615. Les deux pays intéressés n'avaient cependant pas encore suffisamment de confiance réciproque et diverses puissances avaient trop d'intérêt à maintenir la division pour qu'un traité pût intervenir facilement. Charles-Emmanuel ayant bientôt manifesté le désir de voir les négociations se poursuivre à Thonon sur terre de Savoie, et différentes circonstances politiques s'étant modifiées en Europe, la suite des délibérations fut ajournée à des temps meilleurs.

La situation fût sans doute restée la même pendant longtemps sans l'intervention énergique de l'Angleterre, des Provinces-Unies et des princes protestants de l'Allemagne auprès de Charles-Emmanuel. Les négociations furent en conséquence reprises au printemps de l'année 1616 sous la direction de l'ambassadeur anglais à Turin. Le grand obstacle à un accord berno-piémontais provenait du fait que Genève et ses alliés exigeaient que cette ville fût comprise dans l'alliance projetée et reçût une confirmation du traité de St-Julien conclu en 1603, après l'Escalade. Elle parvint cependant à faire accueillir sa demande et la paix entre LL. EE. et Charles-Emmanuel fut enfin signée à Berne le 23 juin 1617 en présence de l'ambassadeur d'Angleterre. Le duc de Savoie déclarait encore une fois renoncer à toutes ses anciennes prétentions dans la région du Léman.

Eug. Mottaz.